

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 21 mai 2013  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de	Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Bedford ville
	Josef Hüsler, maire de la	Farnham
	Pierre Pelland, maire de la	Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de la ville de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Bromont
	Réjean Racine, représentant de	Brigham
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Bedford canton
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Est absent:** Jacques Ducharme, maire de Frelighsburg

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, d-g adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 avril 2013
4. Présentation : Formation générale pour adultes, Marie-Paule Bouvier, et 2 autres
5. Présentation de Susie Dubois : invitation aux candidates pour les prochaines élections municipales
6. Actualités du CLD :
  - 6.1. Fonds FAIMM - Martin Industries inc.
  - 6.2. Fonds FAIMM - Scierie Duhamel
  - 6.3. Fonds FAIMM - Union Libre cidre et vin
  - 6.4. Fonds FAIMM - Dr Patch inc.
  - 6.5. Présentation des résultats du Fonds de soutien aux événements touristiques 2013
  - 6.6. Approbation du rapport annuel An 5 concernant le fonds de soutien aux territoires en difficulté et autorisation de signature
  - 6.7. Cahier « *Virée dans les Cantons de l'Est* »
7. Rapport du comité d'aménagement du 14 mai:
  - 7.1. Suivi du Projet de Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface (RÉGES)
    - 7.1.1. Présentation du projet de politique régionale
    - 7.1.2. RÉGES : Nomination d'experts externes pour les consultations de différents groupes cibles
  - 7.2. États généraux de l'OBV Yamaska le 24 mai : invitation et demande d'engagement
  - 7.3. Projet Virage Rivages : cadre financier 2014
  - 7.4. Présentation pour adoption d'un 2e RCI de remplacement sur les îlots déstructurés
  - 7.5. Demande d'amendement du RCI 04-0912 sur l'ouverture des chemins hors PU

- 7.6. Demande d'avis du MAMROT : modification du schéma d'aménagement de la MRC La Haute-Yamaska visant le périmètre d'urbanisation à Saint-Alphonse
- 7.7. Problématique en regard au MAMROT et les modifications au SAD – Appuie à la Table de concertation des préfets de la Montérégie
- 7.8. Certificats de conformité :
  - 7.8.1. Règlement 436 Ville de Farnham (zonage - c)
  - 7.8.2. Règlement 876-75-2013 Ville de Bromont (zonage - c)
  - 7.8.3. Règlement 438 Ville de Farnham (zonage - c)
  - 7.8.4. Règlement 437 Ville de Farnham (zonage - c)
8. Certificat de conformité : règlement 1779 Ville de Cowansville (zonage)
9. Dépôt et adoption du rapport annuel de sécurité incendie 2012
10. Rapport du comité des cours d'eau du 14 mai:
  - 10.1. Plan de communication dans le cadre du plan d'action sur la gestion intégrée de l'eau
  - 10.2. Formations voirie municipale dans le cadre du plan d'action sur la gestion intégrée de l'eau
  - 10.3. Demande d'entretien de cours d'eau : Branche 37A Morpions
  - 10.4. Demande d'entretien de cours d'eau : Branche 18 du cours d'eau Groat
  - 10.5. Demande d'entretien de cours d'eau : Cours d'eau Corey
11. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 15 mai
12. Rapport du comité administratif du 1<sup>er</sup> mai:
  - 12.1. Calendrier 2013-2014 pour le dernier appel de projets du Pacte rural 2007-2014
  - 12.2. Demande de la municipalité de Stanbridge East pour leur planification stratégique
13. Embauche d'une étudiante pour le service de transport : été 2013
14. Embauche d'une étudiante pour le service d'administration : été 2013
15. Autorisation de signature de *l'Entente intermunicipale concernant la mise en œuvre du service de transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville* et réallocation d'une ressource pour les fins de ce projet pilote
16. Pacte rural : demande de la municipalité de Pike River pour leur planification stratégique
17. Carrières et sablières : prolongation de la médiation devant la C.M.Q. avec la MRC de La Haute-Yamaska jusqu'au 30 novembre 2013
18. Compte-rendu de la Table des Préfets de la Montérégie du 03 mai
19. Bilan de la visite de la délégation française et du projet « Raid Nature – Aventure »
20. Proposition de Jean-Guy Demers pour vérifier la sécurité du pipe-line de Pipe-Lines Montréal (PLM)
21. Bilan du 1<sup>er</sup> mois d'activité des écocentres
22. Projet d'usine de biométhanisation : demande de la RIEDSBM pour rencontrer tous les maires et autres personnes concernées
23. Rappel : hébergement pour le congrès de la FQM à Québec du 25 au 28 septembre
24. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 13 juin
25. Invitation à la Marche de la Fondation Alzheimer le 26 mai à Bedford
26. Invitation à la simulation d'accidents pour les finissants du secondaire : jeudi le 23 mai de 9h30 à 12h à l'aréna Roland-Désourdy de Cowansville
27. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mai / juin
28. Correspondance
29. Questions diverses :
30. Deuxième période de questions du public
31. Levée de la séance

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

163-0513

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
 APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
 ET RÉSOLU :**

De devancer le sujet 7.5 à l'ordre du jour « *Demande d'amendement du RCI 04-0912 sur l'ouverture de chemin hors PU* » à la suite du sujet 5 et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION**

Deux citoyens de la municipalité de Bolton-Ouest émettent leur opinion et déposent des documents pour s'opposer à la demande formulée par le promoteur de *Domaine Mont Foster* d'amender le RCI 04-0912 pour autoriser l'ouverture d'une nouvelle rue.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU :**

164-0513

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 avril 2013 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### DEMANDE D'AMENDEMENT DU RCI SUR L'OUVERTURE DES CHEMINS HORS P.U. PAR LE PROMOTEUR DE MONT FOSTER INC.

165-0513

**CONSIDÉRANT** que Domaine Mont Foster Inc. demande à la MRC d'amender son *RCI 04-0912 régissant les usages à l'extérieur des périmètres d'urbanisation* (relatif à l'ouverture de rue à l'extérieur des périmètres d'urbanisation) afin que ce dernier puisse construire un chemin sur l'ancienne emprise du chemin Summitt fermé depuis 1996 et non-carrossable, laquelle emprise appartient actuellement au promoteur;

**CONSIDÉRANT** que ledit RCI 04-0912 est uniquement applicable sur le territoire des municipalités non concordantes au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement (SAD) en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Bolton-Ouest a mandaté la firme Gestim Inc. pour procéder dès lors à la concordance de leur réglementation d'urbanisme au SAD;

**CONSIDÉRANT** que ledit RCI 04-0912 cessera de s'appliquer sur le territoire de Bolton-Ouest lors de l'attribution du certificat de conformité par la MRC pour cette concordance;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De refuser la demande déposée par Domaine Mont Foster Inc. pour que la MRC amende son *RCI 04-0912 régissant les usages à l'extérieur des périmètres d'urbanisation* et permette l'ouverture d'une nouvelle rue.

**ADOPTÉ**

### FONDS FAMM - MARTIN INDUSTRIES INC.

166-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « planification stratégique à l'exportation » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment relativement à la priorité 5.1 : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

**CONSIDÉRANT** que Martins Industries inc., localisée à Farnham depuis 2010, est un manufacturier d'équipements et de systèmes d'entreposage pour pneus;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise compte maintenant une trentaine d'employés dont une vingtaine en usine;

**CONSIDÉRANT** qu'une planification stratégique est complétée pour 2008-2012 et que durant cette période l'entreprise a enregistré une croissance exceptionnelle tant au niveau de ses ventes que de sa profitabilité passant de 4 M\$ à 8 M\$ de chiffre d'affaires;

**CONSIDÉRANT** que Industries Martins inc. œuvre dans un secteur d'activité des plus compétitifs et qu'elle doit par conséquent revoir et améliorer sans cesse sa productivité, ses processus et ses stratégies d'affaires;

**CONSIDÉRANT** qu'elle a procédé récemment à un diagnostic 5 fonctions et qu'elle s'apprête maintenant à mettre à jour sa planification stratégique 2013-2016;

**CONSIDÉRANT** que les coûts relatifs à l'accompagnement d'un consultant spécialiste pour réaliser ce mandat s'élèvent à 24 800 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le CDBM a, lors de sa séance tenue le 18 avril 2013, recommandé d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) du MDEIE, pour une somme de 9 920 \$ afin de permettre la réalisation de ce projet de « Planification stratégique à l'exportation » chez Martins Industries inc. ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MFE (anciennement MDEIE), jusqu'à une hauteur maximale de 9 920\$ afin de permettre la réalisation de ce projet de « Planification stratégique à l'exportation » chez Martins Industries inc.

**ADOPTÉ**

### **FONDS FAMM - SCIERIE DUHAMEL**

167-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « Amélioration des processus » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment relativement à la priorité 5.1 « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

**CONSIDÉRANT** que Scierie Duhamel se spécialise dans le sciage de pruche de l'Est de dimensions industrielles plus particulièrement dans des créneaux spécifiques tels le bois de construction et les pièces de grandes dimensions comme le bloc de 8"X8";

**CONSIDÉRANT** qu'elle emploie une quarantaine de travailleurs lorsqu'elle opère sur deux quarts de travail;

**CONSIDÉRANT** que pour faire face à la concurrence toujours plus grande, l'entreprise doit rapidement améliorer ses processus d'affaires et ses systèmes de gestion de l'information devenus désuets et improductifs;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise a demandé à la firme Fino Solutions de produire un diagnostic de la situation actuelle et de lui proposer des solutions pour accroître l'efficacité et la productivité de ses processus d'affaires;

**CONSIDÉRANT** que le mandat proposé couvrira les éléments suivants :

- Réviser les processus d'affaires relatifs aux ventes, à l'approvisionnement, à la gestion des inventaires, la production et l'expédition;
- Analyser les solutions aux problématiques afin d'améliorer l'efficacité et la productivité des processus d'affaires : intégration des listes de prix, automatisation de la gestion des transporteurs, traçabilité des lots ainsi que la mise en place d'indicateurs de performance et d'un tableau de bord;
- Analyser en détail le fonctionnement de l'application de gestion de bois;
- Analyser la façon de saisir les données en temps réel par le personnel dans le moulin à scie ou sur le site;
- Identifier et mettre en place un plan d'implantation des solutions retenues;
- Analyser l'automatisation des rapports gouvernementaux et autres;

**CONSIDÉRANT** que le coût de l'intervention du consultant s'élève à 40 900 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'Emploi Québec participera aussi à la formation du personnel pour l'utilisation des technologies d'information qui seront implantées;

**CONSIDÉRANT** que le CDBM a, lors de sa séance tenue le 18 avril 2013, recommandé d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) du MDEIE, pour une somme de 16 360 \$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'« Amélioration des processus d'affaires » chez Scierie Duhamel inc.;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MFE (anciennement MDEIE), jusqu'à une hauteur maximale de 16 360\$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'« Amélioration des processus d'affaires » chez Scierie Duhamel inc.

**ADOPTÉ**

**FONDS FAMM - UNION LIBRE CIDRE ET VIN**

168-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « plan d'expansion et de développement de produits et de marchés » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour la priorité 5.1 « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets »;

**CONSIDÉRANT** qu'Union Libre cidre et vin est une cidrerie artisanale sise sur un domaine de 30 ha. sur les coteaux de Dunham (anciennement Fleur de Pommiers);

**CONSIDÉRANT** que les réalisations des nouveaux propriétaires depuis 3 ans sont nombreuses et impressionnantes :

- Mise en marché de 3 nouveaux cidres qui comptent maintenant pour 55% des ventes de l'entreprise;
- Croissance annuelle des ventes de 85% faisant passer le chiffre d'affaires de 140 000 \$ à 486 000 \$;
- Croissance de la production de 7 000 à 50 000 bouteilles;
- Introduction d'un premier cidre à la SAQ en décembre 2012;
- Premières ventes à l'exportation en décembre 2012 (Chine);
- Création d'une nouvelle image de marque (Récipiendaire du prix Gaïa 2012);
- Reconnaissances internationales du Cidre de Feu (Médaille d'argent à l'International Challenge Cider à Londres en 2012 et médaille d'or aux Vinalies internationales 2013 à Paris);
- Implantation d'un vignoble de 5 500 plants;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action de l'entreprise prévoit des revenus de 1 M\$ en 2015 et des investissements de 300 000 \$ pour l'agrandissement du vignoble et des bâtiments, l'acquisition d'équipements de nouvelle technologie, la création d'un produit de niche à valeur ajoutée, soit le cidre de FEU et l'exportation;

**CONSIDÉRANT** que l'un des éléments clé de cette stratégie de développement est le cidre de FEU pour lequel l'entreprise a obtenu la reconnaissance en janvier 2013 par le « Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes, de la catégorie cidre de Feu » et que pour fabriquer ce produit, l'entreprise utilisera une toute nouvelle technologie, soit un évaporateur « EcoVap » qui constitue une avancée technologique majeure dans le domaine de l'acériculture;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise a démontré sa capacité à devenir un actif important sur la Route des Vins;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise compte actuellement 2 personnes à plein temps ainsi que 2 employés saisonniers (6 mois) et 2 employés à temps partiel et que le présent projet entraînera la création de 2 nouveaux emplois à plein temps;

**CONSIDÉRANT** qu'Emploi Québec est aussi présent dans ce dossier pour l'embauche d'un chef de culture en raison d'une subvention de 13 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le CDBM a, lors de sa séance tenue le 18 avril 2013, recommandé d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) du MDEIE, pour une somme de 25 000 \$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'« expansion et de développement de produits et de marchés » chez Union Libre cidre et vin ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR IVON PÉPIN  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MFE (anciennement MDEIE), jusqu'à une hauteur maximale de 25 000\$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'« expansion et de développement de produits et de marchés » chez Union Libre cidre et vin.

**ADOPTÉ**

**FONDS FAMM - DR PATCH INC.**

169-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « Développement et mise en œuvre d'un plan de commercialisation » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment quant à la priorité 5.1 « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets »;

**CONSIDÉRANT** que Dr Patch inc. est une entreprise de Bromont spécialisée dans la conception et la fabrication de cache-œil pour des fins médicales en particulier pour les enfants qui naissent avec des problèmes oculaires;

**CONSIDÉRANT** que Dr Patch inc. a complété le développement d'un nouveau produit qu'il s'apprête à mettre en marché, un cache-œil occlusion totale tout à fait unique (en instance de brevet) et qui remplace très avantageusement les produits actuels collants et irritants;

**CONSIDÉRANT** que pour réussir son lancement, l'entreprise de Mme Lyse-Anne Roy devra investir dans des efforts marketing importants;

**CONSIDÉRANT** que les intervenants financiers exigent un plan de commercialisation actualisé pour évaluer les chances de succès de Dr Patch inc.;

**CONSIDÉRANT** que pour réaliser ce plan, l'entreprise fera appel aux conseillers de Marketing Six Continents Inc. et que les honoraires de ce consultant s'élèvent à 9 250 \$;

**CONSIDÉRANT** que le CDBM a, lors de sa séance tenue le 18 avril 2013, recommandé d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) du MDEIE, pour une somme de 6 475\$ afin de permettre la réalisation de ce projet de « développement et de mise en œuvre d'un plan de commercialisation » chez Dr Patch inc. conditionnellement à :

- La validation que le CLD de Brome-Missisquoi ne sera pas tenu de reprendre le dossier Dr Patch dans son portefeuille FLI suite au déménagement de l'entreprise de Granby à Bromont ;
- De s'assurer que Madame Roy trouvera une solution satisfaisante à la demande du CLD de la Haute-Yamaska de rembourser son prêt de 10 000 \$ et que cette exigence ne mettra pas Dr Patch inc. en péril ;

**CONSIDÉRANT** que depuis ladite recommandation du CDBM, l'entreprise a pleinement satisfaite aux deux conditions inscrites ci-dessus, soit l'acquittement en totalité son prêt FLI et l'obtention d'une quittance complète du CLD de la Haute-Yamaska ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MFE (anciennement MDEIE), jusqu'à une hauteur maximale de 6 475\$ afin de permettre la réalisation de ce projet de « développement et de mise en œuvre d'un plan de commercialisation » chez Dr Patch inc.

**ADOPTÉ**

**PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU FONDS DE SOUTIEN AUX  
ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES 2013**

Monsieur Mario Thibeault, directeur-général du CLD, informe les maires que 16 projets ont été déposés à l'appel de projets du fonds d'aide aux événements touristiques. Le montant total des demandes s'élevait à 50 372,00 \$, représentant des budgets de l'ordre de 1 182 402 \$. Néanmoins, le montant disponible au fonds d'aide aux événements touristiques est de 15 000 \$.

Le comité d'analyse du fonds d'aide aux événements touristiques a recommandé au CLD le financement des 5 événements suivants :

<b>Événement</b>	<b>Lieu</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant recommandé</b>
<b>La Fête du Chocolat</b> Événement visant le grand public alliant gastronomie, dégustations et animations culturelles.	Bromont	3 500 \$	3 500 \$
<b>Canard en Fête Lac-Brome</b> Festival gastronomique mettant en vedette le canard et les vins locaux.	Lac-Brome	3 000 \$	2 500 \$
<b>La Clé des Champs</b> Événement agro-touristique qui favorise le maillage entre entreprises et offre une belle vitrine aux produits du terroir dans un même lieu.	Dunham	3 500 \$	3 500 \$
<b>Les Printemps meurtriers de Knowlton</b> Festival de littérature policière	Lac-Brome	2 500 \$	2 500 \$
<b>Le Tour des Arts</b> Visite d'ateliers d'artistes dans 5 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et une programmation de spectacles en soirée.	Lac-Brome, Sutton, Glen Sutton, Bolton	3 000 \$	3 000 \$

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL « AN 5 » CONCERNANT LE FONDS DE  
SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

170-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC a signé, le 17 avril 2008, un contrat de diversification et de développement avec le MAMROT visant la mise en œuvre d'un plan d'action en vue de diversifier l'économie et de favoriser le développement de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a signé un nouveau contrat de diversification et de développement le 21 octobre 2010 avec le MAMROT remplaçant celui signé le 17 avril 2008, afin de le prolonger de deux ans prenant ainsi fin le 31 mars 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat stipule que la MRC doit produire chaque année un rapport d'activités qui comprendra les retombées de la mise en œuvre et l'état de l'utilisation des sommes allouées ;

**CONSIDÉRANT** que le CLD de Brome-Missisquoi a préparé ledit rapport annuel couvrant la période du 2012/04/01 au 2013/03/31 (AN 5) et que celui-ci a été déposé aux membres pour la présente réunion ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit approuver ce rapport afin de réclamer le versement de l'aide financière annuelle au MAMROT ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
IL EST RÉSOLU**

Que la MRC approuve le rapport d'activités annuel « AN 5 » concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour l'exercice terminant au 31 mars 2013, le tout, tel que déposé séance tenante et d'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit rapport au nom et pour le compte de la MRC.

**ADOPTÉ**

## SUIVI DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE (RÉGES)

M. Dorion résume brièvement les commentaires formulés par 11 municipalités relativement au document synthèse RÉGES.

### **Ce qui est commun à toutes:**

- En accord avec les principes véhiculés
- Manque importants d'information pour la compréhension des éléments du document synthèse.
- Beaucoup de questionnement pour les éléments d'exception / cas particuliers.

À cet égard, les maires sont d'avis qu'il devient nécessaire de prendre le temps de rencontrer tous les conseils municipaux, leur direction générale et les services d'urbanisme et/ou d'inspection afin de pouvoir répondre à tous les questionnements et propositions, ainsi que les différents groupes d'intérêt.

Dans cette optique, le document « *Version préliminaire de consultation* » sera transmis aux maires prochainement et sera déposé, pour adoption, à la séance du conseil de juin.

## RÉGES : EXPERTS EXTERNES POUR MENER LES CONSULTATIONS DE DIFFÉRENTS GROUPES CIBLES

171-0513

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rencontrer et d'échanger avec plusieurs groupes, notamment le milieu municipal, le milieu agricole, les entrepreneurs en construction et les groupes environnementaux, il est nécessaire que les consultations soient menées par des experts externes;

**CONSIDÉRANT** que le budget 2013 permet d'octroyer certains mandats pour mener les consultations publiques dans le cadre du RÉGES;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU**

De demander des offres de services à des experts reconnus pour mener les consultations publiques concernant le RÉGES auprès de différents groupes.

EN FAVEUR : 36 voix représentant 89,8% de la population  
CONTRE : 03 voix (Lac-Brome)

***M. Gilles Decelles enregistre sa dissidence pour motif qu'il considère le processus de consultation publique non-nécessaire et comme un moyen de retarder la mise en œuvre du RÉGES.***

**ADOPTÉ**

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'OBV YAMASKA LE 24 MAI : INVITATION ET DEMANDE D'ENGAGEMENT

172-0513

**CONSIDÉRANT** que les actions citées dans le plan d'action des États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska cadrent, en général, avec le *plan d'actions 2013-2015 de la stratégie régionale en matière de gestion des eaux de surface* adopté par le conseil de la MRC Brome-Missisquoi en novembre dernier, le tout, conformément à la résolution numéro 447-1112 ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'interroge sur la nécessité de créer un regroupement des municipalités du bassin versant de la Yamaska (RAME-Yamaska) pour mener à bien ce plan d'action et ainsi mettre en place une nouvelle structure administrative;

**CONSIDÉRANT** que la MRC ne peut signer un tel protocole sans connaître tous les tenants et aboutissants dudit protocole, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan des ressources humaines et financières;

**CONSIDÉRANT** que la tenue des états généraux aura lieu le 24 mai prochain et qu'il est tout indiqué de discuter du contenu du protocole à signer ultérieurement;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS**

## ET RÉSOLU

D'informer l'Organisme de bassin versant de la Yamaska que la MRC désire attendre la tenue des états généraux afin d'évaluer les implications liées à la signature du protocole et du plan d'actions proposés, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'une nouvelle structure, soit le *Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME - Yamaska)*.

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, Gilles Decelles, Robert Desmarais, Francis Dorion et Simon Lajeunesse à assister à la présentation des états généraux de l'OBV Yamaska le 24 mai prochain au coût de 20\$ / pers. plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **ADOPTION : RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE 2<sup>E</sup> REMPLACEMENT NUMÉRO 03-0513, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE REMPLACEMENT 02-0113 RÉGISSANT L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE**

173-0513

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que la décision numéro 372362 indique que la MRC peut adopter un Règlement de contrôle intérimaire (« RCI ») permettant de préserver les acquis de la décision;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 03-0412 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente le 17 avril 2012;

**CONSIDÉRANT** que l'avis gouvernemental du MAMROT daté du 22 juin 2012 stipule que ledit RCI 03-0412 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales et invite la MRC à revoir la délimitation des îlots déstructurés inadéquats de manière à ce qu'ils correspondent à la définition prescrite par les orientations gouvernementales par le biais d'un règlement de remplacement;

**CONSIDÉRANT** que le 15 janvier 2013 la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 02-0113 remplaçant le RCI 03-0412 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente en y intégrant 189 des 207 îlots déstructurés visés dans la décision numéro 372362 de la CPTAQ et en y interdisant l'émission de permis dans les 18 îlots déstructurés non inclus audit RCI de remplacement 02-0113;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi avait également résolu que les îlots déstructurés exclus du RCI de remplacement 02-0113 feraient l'objet d'une négociation avec les différents partenaires afin que ces îlots puissent être ajoutés ultérieurement au RCI de remplacement 02-0113 ;

**CONSIDÉRANT** que l'avis gouvernemental du MAMROT daté du 21 mars 2013 stipule que le RCI de remplacement 02-0113 tient compte de plusieurs demandes qui avaient été soulevées dans l'avis gouvernemental transmis le 22 juin 2012 dans le cadre du RCI 03-0412, mais que toutefois le RCI de remplacement 02-0113 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales et invite de nouveau la MRC à revoir la délimitation des îlots déstructurés inadéquats de manière à ce qu'ils correspondent à la définition prescrite par les orientations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eues lieu entre le préfet et le Ministère des affaires municipales réitérant son mécontentement face à la décision prise par le ministre;

**CONSIDÉRANT** que le dossier des îlots déstructurés est et demeure une priorité pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires souhaite procéder à l'adoption d'un second règlement de remplacement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire de deuxième remplacement numéro 03-0513, remplaçant le règlement de contrôle intérimaire de remplacement 02-0113 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente en y intégrant 189 des 207 îlots déstructurés visés dans la décision numéro 372362 de la CPTAQ rendu le 11 avril 2012 et en y interdisant l'émission de permis dans les 18 îlots déstructurés non inclus audit règlement de contrôle intérimaire de deuxième remplacement numéro 03-0513, le tout tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE D'AVIS SUR UNE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE  
LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA VISANT LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE  
D'URBANISATION À SAINT-ALPHONSE**

174-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC La Haute-Yamaska a adopté le règlement 2013-266 visant à modifier son schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre urbain de St-Alphonse-de-Granby;

**CONSIDÉRANT** que l'espace visée d'environ 29 hectares pourrait constituer une banque de 120 terrains desservis par un égout de type mixte permettant de porter la superficie minimale des terrains à 1 500 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été jugé conforme par le MAMROT en juin 2007;

**CONSIDÉRANT** qu'entre 2007 et 2012, la CPTAQ s'est opposée à la demande d'exclusion de la zone agricole de cette superficie, effectuée par la MRC de La Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que le 28 mars dernier, la CPTAQ a autorisée l'exclusion de la parcelle d'environ 29 ha laquelle sera effective avec la modification du SAD de la Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** l'existence d'une commission conjointe d'aménagement pour l'agglomération de recensement de Granby-St-Alphonse-Bromont, le MAMROT doit demander son avis à la MRC concernée, soit la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le projet ne contrevient pas au SAD de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le service technique de la ville de Bromont a informé la MRC Brome-Missisquoi de l'absence d'enjeux sur le plan urbanistique;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la MRC Brome-Missisquoi ne s'oppose pas au règlement 213-66 de la MRC La Haute-Yamaska visant à amender son schéma d'aménagement pour modifier le périmètre d'urbanisation de la municipalité de St-Alphonse-de-Granby.

**ADOPTÉ**

**PROBLÉMATIQUE EN REGARD DU MAMROT ET LES MODIFICATIONS AU  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – APPUI À LA TABLE DE  
CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE**

175-0513

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique et qu'il repose sur des pouvoirs partagés entre plusieurs paliers de gouvernement, c'est-à-dire l'État, les Communautés métropolitaines, les MRC et les municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* confère aux organismes compétents en matière de gestion, de planification et d'aménagement du territoire les pouvoirs et responsabilités qui leur incombent;

**CONSIDÉRANT** que les orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire « ...circonscrivent les problématiques auxquelles les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre et, en ce sens, elles constituent le véhicule des préoccupations du gouvernement et un outil d'échange entre ce dernier et les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines sur les questions d'aménagement du territoire »;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du MAMROT outrepassent leur champs de compétences en demandant ou exigeant, lors de l'examen de la conformité aux orientations gouvernementales de règlements modifiant les schémas d'aménagement et de développement, des mesures ou dispositions qui relèvent des organismes compétents que sont les MRC ou les municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que le barreau du Québec écrivait, en 2009, qu'une « orientation gouvernementale » en matière d'aménagement n'est, juridiquement, ni une loi ni un règlement, mais pourtant, elle constitue une « quasi-règle » qui produit des effets juridiques indéniables puisque les plans et schémas des organismes municipaux devront s'y conformer sous peine de ne pas être approuvés par le ministre;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du MAMROT de tous les niveaux (régional, métropolitain ou central) exigent des dossiers justificatifs pour le moindre sujet faisant l'objet d'une modification au schéma d'aménagement et de développement, ce qui démontre, sans l'ombre d'un doute, leur volonté d'augmenter considérablement les moyens de contrôle sans y être habilités;

**CONSIDÉRANT** que les MRC et les municipalités locales ne doivent pas devenir le simple bras opérationnel des représentants du MAMROT car elles possèdent non seulement une connaissance détaillée de leur territoire et de ses caractéristiques mais également l'expertise régionale ou locale en matière de planification de l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) trouve inacceptable le désengagement du MAMROT, à moins de 24 heures d'avis, à titre de présentateur d'une conférence sur le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et l'arrimage des planifications métropolitaines et péri-métropolitaines en aménagement du territoire à la 29<sup>e</sup> édition du congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la TPCM souhaite que ce désistement ne constitue pas le prélude à une nouvelle ère de collaboration entre le MAMROT et l'AARQ à l'aube du dépôt des nouvelles orientations gouvernementales et d'une future loi sur l'aménagement durable, d'autant plus que le succès de la mise en œuvre de ces changements, tant attendus, passe inévitablement par une franche et respectueuse collaboration;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU :**

De demander à la FQM de prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des MRC qui se tiendra à Québec, les 22 et 23 mai 2013, afin de discuter des relations difficiles avec les représentants du MAMROT notamment dans les dossiers de modification au schéma d'aménagement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 436 VILLE DE FARNHAM**

176-0513

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 mai 2013 son règlement 436;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 171 vise à ajouter de l'usage spécifiquement autorisé «cliniques vétérinaires» dans la zone C1-22;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 436 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-75-2013 VILLE DE BROMONT**

177-0513

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 10 mai 2013 son règlement 876-75-2013 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 vise à:

- Aggrandir la zone H04-431 à même la zone H04-432 et une partie de la zone P04-489 ;
- Abroger la zone H04-432 ;
- Modifier les usages permis dans la zone H04-431 pour autoriser les résidences multifamiliales de 4 logements maximum et les projets résidentiels intégrés dans cette zone.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 876-75-2013 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 438 VILLE DE FARNHAM**

178-0513

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 mai 2013 son règlement 438 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 171 vise à remplacer la zone H4-64 par la zone H1-64 pour n'autoriser que les habitations unifamiliales jumelées.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 438 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 437 VILLE DE FARNHAM**

179-0513

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 mai 2013 son règlement 437 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 171 vise à ajouter des usages à caractère culturel et communautaire pour la zone patrimoniale U1-13 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 437 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1779 VILLE DE COWANSVILLE**

180-0513

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 15 mai 2013 son règlement 1779 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1510 vise à agrandir la zone Cbs-1 à même la zone I-2 pour autoriser les usages commerciaux de type biens de consommation et biens d'équipement en arrière du commerce Canac sur la rue sud;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN RACINE  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1779 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE 2012**

181-0513

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREULT  
ET RÉSOLU :**

De déposer auprès du ministre de la Sécurité publique le rapport annuel de sécurité incendie 2012 de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**PLAN DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION  
SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU**

182-0513

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du plan d'action sur la gestion intégrée de l'eau adopté par le conseil des maires, une campagne de sensibilisation doit être menée en 2013, notamment en ce qui concerne l'importance des bandes riveraines, la promotion des arbustes de la pépinière et les problématiques d'érosion;

**CONSIDÉRANT** le plan de communication présenté cible le grand public, et vise à faire connaître les problématiques liées à l'eau, l'état de la situation et à sensibiliser les citoyens aux techniques et outils pour changer leur habitudes;

**CONSIDÉRANT** que le plan de communication prévoit la publication de chroniques mensuelles dans les hebdomadaires locaux, des relations de presse fréquentes, la tenue d'un blogue sur la gestion de l'eau ([www.virage-eau.ca](http://www.virage-eau.ca)), la diffusion de 6 vidéo en lien avec les chroniques dans les journaux, la promotion de Virage Rivages et une diffusion dans les médias sociaux;

**CONSIDÉRANT** que les actions budgétées sont estimées à environ 10 000\$, alors que les sommes réservées au budget sont de 35 000\$;

**CONSIDÉRANT** que des frais pourraient être engagés ultérieurement lors des consultations sur le projet de politique visant à encadrer la gestion des eaux de ruissellement, du contrôle de l'érosion et la conservation des sols;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

D'entériner le plan de communication présenté visant la sensibilisation de la population.

**ADOPTÉ**

**FORMATION VOIRIE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PLAN  
D'ACTION SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU**

183-0513

**CONSIDÉRANT** le plan d'action sur la gestion intégrée de l'eau adopté par le conseil des maires de la MRC en novembre 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'une des actions visées est d'élaborer un programme de formation pratique aux employés municipaux et aux entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du RAPPEL comprend deux types de formation : une première formation théorique, avec études de cas concrets, et une deuxième formation technique, où l'on met en place sur le terrain les différentes techniques de contrôle de l'érosion.

**CONSIDÉRANT** les coûts de 1 355\$ taxes incluses par formation d'une journée, auquel s'ajoute des coûts pour les matériaux utilisés et pour le transport sur des sites;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU**

De mandater le RAPPEL pour présenter une formation théorique et une formation pratique pour un montant total de 2 710\$ taxes incluses au cours de l'été 2013. Le coût pour la participation aux formations correspondra au coût total de la formation divisé par le nombre de participants.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**TRAVAUX DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU : BRANCHE 37A DU  
COURS D'EAU MORPIONS (EMBRANCHEMENT CHARPENTIER)**

184-0513

**CONSIDÉRANT** la présence importante de branches et débris qui obstruent le libre écoulement sur l'ensemble du cours d'eau

**CONSIDÉRANT** la présence de deux drains problématiques pour lesquels des travaux d'enlèvement de sédiments sont nécessaires sur des distances estimées à 300 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le cours d'eau présente une pente importante;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du règlement 03-0406 régissant les matières relatives au libre écoulement de l'eau des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi, les propriétaires riverains ont la responsabilité d'entretenir le cours d'eau afin de retirer les obstructions et que ces travaux sont considérés comme un nettoyage de cours d'eau;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU**

De demander aux propriétaires d'effectuer des travaux de nettoyage afin d'enlever les branches et les débris causant des obstructions au libre écoulement de l'eau. Suite à ces travaux, les travaux d'excavation visant à dégager les sorties de drain seront effectués.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU :  
BRANCHE 18 DU COURS D'EAU GROAT**

185-0513

**CONSIDÉRANT** que cette portion de cours d'eau, bien que réglementée, n'a jamais été aménagée par le MAPAQ à l'époque;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont considérés comme des travaux d'aménagement assujettis à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE;

**CONSIDÉRANT** la présence de milieux humides boisés attenants au cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** lors d'une visite des lieux, le 22 avril dernier, en compagnie de Monsieur Fernand Fontaine et Monsieur Lucien Méthé, il y a une présence énorme de branches et arbres dans le cours d'eau, de même qu'un ponceau désuet, qui obstrue la libre circulation des eaux;

**CONSIDÉRANT** que la pente est accentuée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU**

De demander au propriétaire d'effectuer des travaux de nettoyage afin d'enlever les obstructions au libre écoulement de l'eau. Suite à ces travaux, un suivi sera effectué en 2014 afin de constater les résultats, suite à quoi de nouvelles recommandations seront apportées dans ce dossier, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU : COURS D'EAU COREY**

186-0513

**CONSIDÉRANT** que cette portion de cours d'eau, bien que réglementée, n'a jamais été aménagée par le MAPAQ à l'époque;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont considérés comme des travaux d'aménagement assujettis à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE;

**CONSIDÉRANT** la présence de milieux humides boisés attenants au cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** lors d'une visite des lieux, le 22 avril dernier, en compagnie de Monsieur Lucien Méthé, un affaissement ponctuel a été constaté en aval du chemin Chevalier, de même que de nombreux barrages constitués de branches et de roches;

**CONSIDÉRANT** que le débit du cours d'eau devrait permettre un transport sédimentaire adéquat ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU**

De demander au propriétaire d'effectuer des travaux de nettoyage afin d'enlever les obstructions au libre écoulement de l'eau. Suite à ces travaux, un suivi sera effectué en 2014 afin de constater les résultats, suite à quoi de nouvelles recommandations seront apportées dans ce dossier, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**CALENDRIER 2013-2014 POUR LE DERNIER APPEL DE  
PROJETS DU PACTE RURAL**

187-0513

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu en novembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que le MAMROT exige que les sommes du Pacte rural soient planifiées et engagées au plus tard le 31 mars 2014 et dépensées au plus tard le 31 mars 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le calendrier suivant pour le dernier appel de projets du Pacte rural 2007-2014 :

Date	Action
9 septembre 2013	Lancement de l'appel de projets
1 <sup>er</sup> novembre 2013	Dépôt des projets
novembre-décembre 2013	Analyse des projets par les comités
10 janvier 2014	Date limite pour l'adoption des résolutions de soutien par les conseils municipaux
21 janvier 2014	Adoption des projets par le conseil de la MRC

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST**  
**POUR LEUR PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge East informe la MRC par voie de résolution, l'intention de faire une planification stratégique municipale;

188-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC a réservé en 2010, 5 000 \$ du fonds des municipalités en difficulté pour la planification stratégique de Stanbridge East;

**CONSIDÉRANT** que le processus de planification stratégique nécessite un budget supérieur au montant octroyé par le Pacte rural pour les municipalités en difficulté;

**CONSIDÉRANT** que la MRC avait réservé, en 2012, un montant additionnel de 50 000 \$ du Pacte rural pour des planifications stratégiques;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge East prévoit accomplir le processus en deux étapes, soit par la rédaction d'un diagnostic de territoire et une consultation de la population avant les élections suivies par une priorisation d'actions et d'axes de développement par le nouveau conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement travaille sur une troisième politique de la ruralité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS**  
**APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND**  
**ET RÉSOLU :**

De verser un montant total de 10 000 \$ à la municipalité de Stanbridge East pour sa planification stratégique. Que le premier 5 000 \$ de cette somme, provenant du fonds des municipalités en difficulté, puisse servir à la première étape du plan soit le diagnostic et le processus de consultation et que la seconde tranche de 5 000 \$ puisse servir pour l'accompagnement, la priorisation et la rédaction finale du plan stratégique. Il est entendu que la municipalité versera minimalement l'équivalent de 1 000 \$ en services pour la réalisation du plan.

**ADOPTÉ**

**EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT : ÉTÉ 2013**

189-0513

**CONSIDÉRANT** l'accumulation de travail en raison des vacances de l'équipe du service de transport;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget 2013 du service de transport;

**CONSIDÉRANT** l'obtention d'une contribution financière provenant du programme *Emplois Été Canada (EÉC) 2013* d'un montant de 1 422.40 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**  
**APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID**  
**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de Mlle. Élisabeth Couture à titre de commis de bureau au service de transport pour une période de 10 semaines, soit du 17 juin au 23 août 2013. La rémunération est fixée à 12,00 \$ de l'heure et la durée de la semaine de travail à 35 heures. Les avantages sociaux seront appliqués conformément à la politique en vigueur.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR**  
**LE SERVICE D'ADMINISTRATION : ÉTÉ 2013**

**CONSIDÉRANT** les besoins de remplacement du poste de la réceptionniste/agente de bureau au service de l'administration de la MRC durant la période estivale 2013;

190-0513

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget 2013 de l'administration;

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN**  
**APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN**  
**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de Mlle. Catherine Gagné à titre de réceptionniste/agente de bureau au service de l'administration pour une période maximum de 13 semaines, débutant le 3 juin 2013. La rémunération est fixée à 12,00\$/hre et la durée de la semaine de travail à 37,5 hres. Les avantages sociaux seront appliqués conformément à la politique en vigueur.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE  
CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE ET RÉALLOCATION D'UNE  
RESSOURCE POUR LES FINS DE CE PROJET PILOTE**

191-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi, par le biais de son service de transport, et la ville de Cowansville souhaitent mener un projet pilote à Cowansville afin d'offrir un circuit en transport en commun sur le territoire de ce dernier par l'entremise du service de transport de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet pilote et que ladite entente prendra fin le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que les frais reliés au projet pilote seront assumés par la ville de Cowansville;

**CONSIDÉRANT** que pour les fins du projet, l'ajout d'une ressource supplémentaire au service du transport est nécessaire à compter du 1<sup>e</sup> juin 2013, lesquels frais seront également assumés par la ville de Cowansville ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU**

Sous réserve de l'acceptation de ladite l'entente par la ville de Cowansville, d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC *l'Entente intermunicipale concernant la mise en œuvre du service de transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville* et de réaffecter Madame Andrée Veilleux, technicien en comptabilité, au service de transport une (1) journée par semaine à compter du 1<sup>e</sup> juin 2013 pour les fins de ce projet pilote.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER  
POUR LEUR PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

192-0513

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River informe la MRC par voie de résolution, l'intention de faire une planification stratégique municipale;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a réservé en 2010, 5 000 \$ du fonds des municipalités en difficulté pour la planification stratégique de Pike River;

**CONSIDÉRANT** que le processus de planification stratégique nécessite un budget supérieur au montant octroyé par le Pacte rural pour les municipalités en difficulté;

**CONSIDÉRANT** que la MRC avait réservé, en 2012, un montant additionnel de 50 000 \$ du Pacte rural pour des planifications stratégiques;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike River prévoit accomplir le processus en deux étapes, soit par la rédaction d'un diagnostic de territoire et une consultation de la population avant les élections suivies par une priorisation d'actions et d'axes de développement par le nouveau conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement travaille sur une troisième politique de la ruralité;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN RACINE  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

De verser un montant total de 10 000 \$ à la municipalité de Pike River pour sa planification stratégique. Que le premier 5 000 \$ de cette somme, provenant du fonds des municipalités en difficulté, puisse servir à la première étape du plan soit le diagnostic et le processus de consultation et que la seconde tranche de 5 000 \$ puisse servir pour l'accompagnement, la priorisation et la rédaction finale du plan stratégique. Il est entendu que la municipalité versera minimalement l'équivalent de 1 000 \$ en services pour la réalisation du plan.

**ADOPTÉ**

**PROLONGATION DE LA MÉDIATION DEVANT LA C.M.Q. AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2013**

193-0513

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska ont convenu par résolution de soumettre au président de la Commission municipale du Québec (« CMQ ») une demande de médiation dans le différend qui les oppose, soit le mode de partage des droits provenant de l'exploitation de carrières et sablières de part et d'autre de leur territoire respectif ;

**CONSIDÉRANT** que le 19 février 2013, par le biais de la résolution numéro 67-0213, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a accepté d'entreprendre le processus de médiation jusqu'au 30 juin 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska ont entrepris des négociations informelles (sans la CMQ ni les procureurs respectifs) ayant pour effet de repousser le processus de médiation devant la Commission ;

**CONSIDÉRANT** que les négociations informelles tenues entre la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska n'ont permis de parvenir à une entente ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prolonger le délai du processus de médiation ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU**

D'autoriser la prolongation du processus de médiation devant la Commission municipale du Québec jusqu'au 30 novembre 2013.

**ADOPTÉ**

**DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC EN FRANCE AFIN DE PARTICIPER À L'ÉVÈNEMENT RAID NATURE – AVENTURE**

194-0513

**CONSIDÉRANT** la tenue de la rencontre exploratoire menée par une délégation venant de la région de Céüse dans les Hautes-Alpes en France afin d'échanger sur le développement du tourisme de plein air et l'adaptation aux changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT** que la région de Céüse a su adapter son développement touristique affecté par le manque de neige dû aux changements climatiques en créant une offre autour des Raids Nature Aventure ;

**CONSIDÉRANT** que la région de Brome-Missisquoi doit planifier son offre d'activités de plein air dans les prochaines années compte tenu des changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT** que la région de Brome-Missisquoi possède un potentiel exceptionnel pour le développement du tourisme de plein air et désire ainsi se positionner comme région de plein air;

**CONSIDÉRANT** qu'une délégation de six jeunes et quatre éducateurs physiques de Brome-Missisquoi participeront au Raid « International junior aventure » du 22 au 27 juillet dans la région de Gap / Céüse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU**

De déléguer M. Pierre Pelland, maire de Sutton, à titre de représentant de la MRC Brome-Missisquoi à accompagner la délégation de Brome-Missisquoi lors du Raid « International junior aventure » en juillet 2013. De préciser les coûts de ce voyage et de demander au comité administratif d'en faire le suivi.

*M. Pierre Pelland se retire des délibérations et du vote.*

EN FAVEUR : 27 voix représentant 65,7% de la population

CONTRE : 10 voix (Dunham, Farnham, Lac-Brome)

**ADOPTÉ**

**PROJET D'USINE DE BIOMETHANISATION : DEMANDE DE LA RIEDSBM AFIN DE RENCONTRER LES MAIRES ET AUTRES PERSONNES CONCERNÉES**

Madame Brigitte Nadeau et le C.A. de la RIEDSBM souhaitent rencontrer l'ensemble des maires ainsi que le personnel municipal concerné par la gestion des matières résiduelles. Les maires conviennent de tenir cette rencontre le 27 juin prochain à 19h00 à la salle Brome.

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER LE 13 JUIN**

Sous réserve de retrait à cet effet, les propriétés suivantes seront vendues pour non-paiement de l'impôt foncier le 13 juin prochain, soit 1 propriété à Brigham; 1 propriété à Brome; 1 propriété à St-Armand et 6 propriétés à Sutton.

**INVITATION ET VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA S.Q. POUR LA SIMULATION D'ACCIDENT POUR LES FINISSANTS DU SECONDAIRE**

195-0513

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU**

D'inviter tous les maires à participer à la simulation d'accident pour les finissants du secondaire le jeudi 23 mai de 9h30 à 12h00 à l'aréna Roland-Désourdy de Cowansville. D'autoriser le versement d'une aide financière de 2 000\$ pour cet événement provenant du budget de sécurité publique 2013.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**COURSE DE CANARDS À STANBRIDGE EAST**

M. Greg Vaughan, maire de Stanbridge East, invite les maires et la population à participer à une course de canards le 30 juin prochain à Stanbridge East.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen de Bolton-Ouest souligne l'importance et la pertinence de poursuivre la pépinière de bandes riveraines à Ville de Lac-Brome.

Un citoyen de Pike River propose l'application rigoureuse par les municipalités de la législation provinciale actuelle concernant la protection des bandes riveraines avant de procéder à l'adoption de normes plus sévères en faisant référence au RÉGES.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

196-0513

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Arthur Fautoux, préfet

  
Me Vanessa Couillard, greffière